

LA UNE



Strasbourg martyrisée, Strasbourg résiliente et solidaire

Le terrorisme a encore frappé, et pour la première fois dans notre région. Il a frappé au cœur de la capitale de Noël, à quelques pas du *Village du partage*. La capitale de Noël est la capitale des solidarités. Citer seulement les noms des associations présentes cette année au [Village du partage](#), c'est révéler ces solidarités avec le monde, ce lien avec l'humanité tout entière. Les citer pour qu'elles soient, elles, à la Une, et pas la terreur.

Et puis, non loin de là, il y a le [marché off](#). Ici, on produit, on recycle, on échange, on chine, on crée et on invente ce que Noël offre de différent, de solidaire et d'original.

Pour faire face à l'obscurantisme, "il est grand temps de rallumer les étoiles" (Apollinaire). C'est ce que font les associations strasbourgeoises. Elles donnent tout leur sens à la fête de Noël qui est la fête de la vie. La vie sera toujours plus forte que la mort. Des rassemblements de lumières sont prévus en soirées (20 h) sur la place Kléber.

BUDGET DES FAMILLES

Le calendrier de "l'état d'urgence économique et sociale" (à confirmer)

Conseil des ministres du 19 décembre : projet de loi de finances de la sécurité sociale rectificative (PLFSSR). Entre le 20 et le 23 décembre : le projet de loi soumis au Parlement. Le projet de loi préciserait que l'exemption de la hausse de la CSG, qui devrait concerner 70% des retraités au lieu de 40% au départ, serait applicable de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2019.

C'est le revenu fiscal de référence obtenu en août-septembre 2018 qui déterminera l'exonération de la CSG, la CRDS et la Casa sur les pensions de retraite versées en 2019. La CFDT Retraités tente [ici une explication](#).

Le coût des mesures annoncées par le Président de la République est estimé à une dizaine de milliards d'euros, ce qui ferait passer le déficit à 3,4 % du PIB. (source : Ministère des Comptes publics)

Pouvoir d'achat : les banques dans "l'effort collectif"

La question du pouvoir d'achat est ainsi devenue centrale depuis un mois dans le pays et chacun espère, au-delà des promesses successives faites par l'exécutif sous la pression de la rue, que tous les acteurs économiques contribuent à "l'effort collectif". En premier lieu, les banques...

L'UNAF est engagée depuis 2 ans aux côtés de l'INC et de 60 millions de consommateurs pour dénoncer l'accumulation de frais d'incidents bancaires qui pèse chaque mois sur le budget familial de près de 8 millions de personnes. L'UNAF est satisfaite que le Président de la République se soit personnellement saisi de la question en rencontrant les banques le 11 décembre. Les engagements pris constituent une réelle avancée pour les clients dits en "fragilité financière". Lire le [communiqué de l'UNAF](#) (12/12/2018)

Prime de Noël

La prime exceptionnelle de fin d'année - dite "prime de Noël" – a été versée cette année dès le 14 décembre. Elle concerne plus de 2,3 millions de ménages bénéficiaires de minima sociaux, comme le RSA, l'ASS et l'AER. Ses montants (variables selon la composition de la famille, [ici en lien](#)).

Prime exceptionnelle défisicalisée : les entreprises joueront-elles le jeu ?

[Parmi les mesures annoncées le 10 décembre 2018 par Emmanuel Macron](#) figure une prime exceptionnelle facultative et défisicalisée, versée à l'initiative de l'employeur. Le ministre de l'Economie a réuni le 13 décembre les partenaires sociaux [pour échanger sur les détails de cette prime](#). On sait déjà que les grands groupes devraient la mettre en œuvre, mais la plupart des PME et TPE se disent dans l'impossibilité de le faire. Ce qui renforcera inévitablement les inégalités.

Les heures supplémentaires défisicalisées et "désocialisées"

Les heures supplémentaires défisicalisées et exonérées de cotisations sociales, seront appliquées "dès janvier 2019", a précisé le 11 décembre à l'Assemblée nationale la ministre du Travail, Muriel Pénicaud. Édouard Philippe a indiqué que cette mesure s'appliquera aux fonctionnaires. [Lire l'article](#) des éditions Tissot (13 décembre 2018).

Retrouvez [ici sur le site de l'Élysée](#) les détails et le replay de l'adresse (c'est le terme utilisé) du Président de la République, intitulé "Faire de cette colère une chance" (10 décembre 2018).

L'urgence d'une France plus juste et plus solidaire

"Depuis de nombreuses années et de façon toujours plus forte, les citoyens adressent par la voie des urnes le signal d'une détresse à laquelle les associations sont confrontées au quotidien. C'est aujourd'hui dans la rue qu'ils le manifestent. Cette colère, qui ne peut plus être ignorée, doit mener à une refondation collective de notre contrat social. Le fait associatif et le fait fédératif que nous incarnons sont plus que jamais indispensables pour retisser le lien social et permettre un débat démocratique constructif et apaisé. Les

associations sont le premier lieu où les indignations et les aspirations individuelles savent se transformer en réalisations collectives." (Le Mouvement Associatif)



Le président du CESER évoque la crise actuelle liée au mouvement dit des "gilets jaunes"

Extraits : "La Région peut être en partie concernée par un certain nombre de sujets qui font débat et qui touchent, de près ou de loin à la fiscalité, aux services publics, aux lignes ferroviaires, à l'emploi, à la formation.... Nous avons (d'ailleurs) engagé un travail sur les mobilités et un autre sur la transition écologique est en réflexion... (Ce mouvement de colère) ne peut que nous interpeller, nous, représentants de la société civile organisée, des corps intermédiaires quels qu'ils soient, parce que ce mouvement très hétéroclite se déroule en dehors de toute organisation, sans qu'il n'y ait de véritables interlocuteurs légitimes et avec son cortège inévitable de saccages inadmissibles mais qui n'étonnent nullement les organisations syndicales.

Quoi qu'on pense de ce mouvement et de ses multiples revendications parfois contradictoires, nous voyons bien qu'on touche très concrètement à l'extrême affaiblissement de l'exercice démocratique dans notre pays, que les décideurs ont du mal à voir venir tellement ils ont tendance à oublier la participation citoyenne une fois les périodes électorales passées. C'est un révélateur, s'il en fallait encore un, du danger qu'il y a à favoriser l'affaiblissement des organisations de la société civile, qu'elles soient patronales, syndicales de salarié-e-s ou associatives, qui sont des outils de la République qu'il conviendrait de remettre au cœur de la vie de notre société. Cela doit nous faire réfléchir nous-mêmes, au sein de nos organisations respectives."

[En lien, l'intervention complète](#) (6 décembre 2018). Voir plus loin, les Avis du CESER (séance du 6/12/2018)

Conférence régionale des acteurs de la lutte contre la pauvreté

(source : SGARE) Le 13 septembre 2018, le Président de la République a présenté la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et les trois grands principes sur lesquels elle s'appuie : la prévention, pour un système plus efficace et plus juste, l'universalité, pour que chacun dispose des mêmes droits, et l'accompagnement vers l'emploi, pour celles et ceux qui peuvent y avoir accès. Cette stratégie repose sur une gouvernance nouvelle, portée par l'ensemble des parties prenantes, appuyée sur les acteurs de terrain : il s'agit de permettre aux acteurs d'un territoire d'agir à partir d'objectifs communs, de déployer les actions selon une méthode ouverte de coordination qui laisse toute la place à l'initiative et à l'adaptation

Dans ce cadre, des conférences régionales des acteurs seront organisées deux fois par an dans chaque région, avec pour objectifs :

- d'impulser une mobilisation des acteurs sur la mise en oeuvre de la stratégie pauvreté : services de l'Etat, collectivités, associations, personnes concernées, organisations syndicales et professionnelles, opérateurs publics, entreprises;
- de préparer la contractualisation avec les départements sur un nombre limité d'objectifs, adossés à des résultats à atteindre,
- d'organiser le suivi de la mise en place des actions, tout en veillant à leur bonne coordination.

La première Conférence régionale "Grand Est" des acteurs de la lutte contre la pauvreté se tiendra à Strasbourg, dans les locaux de l'ENA, le jeudi 20 décembre 2018, de 13h45 à 18h30.

L'accès au site de l'ENA ne sera possible qu'aux seuls participants s'étant inscrits avant le 17 décembre à l'adresse mail : coordination@grand-est.gouv.fr

LES AVIS DU CESER

Avis jeunesse

La Commission Jeunesse du CESER a présenté en séance plénière du 8 novembre 2018, un rapport sur l'engagement citoyen des jeunes dans la Région Grand Est, suite à une saisine du Président du Conseil régional, et intitulé : " A chaque jeune son engagement : de l'expérimentation d'une insertion sociale à la construction d'une identité citoyenne".

Avis Sport

Le Schéma Régional de Développement du Sport (SRDS) s'articule autour d'un fil conducteur, celui de l'accès pour tous à la pratique du sport. Il identifie clairement le sport comme facteur de développement, de cohésion sociale et d'attractivité des territoires. Le CESER salue la qualité de ce SRDS dans un contexte de fusion de trois anciennes régions. Toutefois certaines questions restent pendantes... (voir le lien dans le titre)



Avis SRADDET

Le CESER indique que, pour ce schéma visant une stratégie ambitieuse qui réponde à l'urgence climatique et à la réduction des inégalités territoriales :

- "Un constat régional mieux posé sur la biodiversité aurait permis de définir plus précisément les enjeux, d'élaborer une stratégie pertinente et de définir des règles plus adaptées ;
- Concernant la qualité de l'air, le CESER apprécie que le SRADDET retienne les lignes directrices de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ;
- Le Conseil régional devrait porter une attention particulière aux devenir des territoires ruraux qui auraient dû avoir plus de place dans la stratégie du SRADDET ;
- Le Conseil régional devrait également identifier des réseaux ferroviaires et fluviaux d'intérêt régional dans un souci de promouvoir le report modal.

Avis Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Rappel : La loi NOTRe a confié la compétence sur la planification des déchets au Conseil régional et créé le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) qui se substitue aux 10 anciens plans départementaux et aux 3 anciens plans de prévention et de gestion des déchets dangereux. Cette nouvelle compétence reste limitée à la structuration et à la coordination de ce plan.

L'**avis du CESER** est très critique sur des aspects essentiels du projet et insiste sur la notion de proximité, la nécessité de considérer tous les leviers pour limiter la quantité de déchets à la source, le choix du tri plutôt que le réflexe de l'incinération, la nécessaire éducation et sensibilisation de la population. Le CESER demande un moratoire sur le projet d'UVE (Unité de Valorisation Energétique) situé sur la commune de la Chapelle Saint-Luc (Aube). Sur les déchets industriels et BTP, le CESER relève qu'il n'y a ni plan d'action ni méthodologie prévue pour atteindre les objectifs annoncés. Sur les déchets dangereux, il constate que l'évolution tendancielle est à la hausse et que le plan se limite à recommander une stabilisation des déchets dangereux au niveau de 2015. Le CESER demande qu'une stratégie régionale pour l'économie circulaire soit mise en chantier rapidement et estime que le Grand Est devrait avoir l'ambition de se positionner dans les régions en tête sur ce secteur.

Avis Orientations budgétaires 2019

*Le document des orientations budgétaires (OB) pour 2019 propose une nouvelle trame de rédaction et comporte désormais **une présentation du contexte économique et législatif** ainsi que de la stratégie financière de la collectivité. L'ajout de cette première partie fournit des éléments d'éclairage pour apprécier les grandes orientations exposées dans le document.*

Les OB 2019 sont structurés selon **quatre priorités** en miroir avec la réorganisation en **quatre pôles de l'administration régionale** qui sera en vigueur au 1er janvier 2019. Le CESER s'interroge sur l'affectation de certaines politiques comme celles de l'économie, de l'économie sociale et solidaire, de l'enseignement supérieur ou de l'innovation dans les quatre priorités et se questionne, par conséquent, sur la lisibilité de la stratégie et de l'action régionale. (Voir l'avis complet en lien dans le titre)

Selon les OB 2019, le budget primitif (BP) 2019 devrait s'élever à 3,1 Md€, contre 2,86 Md€ pour le BP 2018.

Le Conseil Régional a examiné l'ensemble de ses documents lors de sa séance plénière du 14 décembre 2018. La soirée du 13 décembre a été consacrée à un temps d'hommage à la suite des événements de Strasbourg.

Lire également : [la Région lance Be Est Développeurs ; 1,7 millions d'euros pour soutenir les énergies renouvelables](#) ; TER Grand Est : "[vers un service performant au quotidien](#)" (acquisition de Régiolis transfrontaliers et renouvellement de la ligne Vallée de la Marne) ; [la création d'un diplôme de langue alsacienne](#) ; [Accompagner les territoires vers la transition numérique](#).

VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET LAICITE



(Rappel) Le collectif Laïcité 54 propose une formation gratuite *Valeurs de la République et Laïcité* les samedi 19 et dimanche 20 janvier 2019, espace Jean Jaurès à Tomblaine de 9 à 17h à toutes les personnes intéressées qui sont en lien avec des publics divers.

Cette opération se fait avec la Politique de la Ville, la DRDJSCS, le CGET et le collectif de 14 associations et fédérations d'éducation populaire. Elle est ouverte à toute personne venant de la région Grand Est.

Vous êtes intéressé-e ou vous connaissez une personne susceptible de l'être, contactez uraf.ge@outlook.fr

PROTECTION SOCIALE

Rapport du Haut Conseil du financement de la protection sociale

(source : securite-sociale.fr) Le dernier rapport du *Haut Conseil de financement de la protection sociale* approfondit la connaissance des modes de financement de la protection sociale en France et à l'étranger, en concentrant son attention sur les deux risques que sont la famille et la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées (dépendance). Les risques famille et dépendance présentent, selon les pays, des différences importantes dans les modes de financement faisant intervenir à des degrés divers des interventions publiques et privées et mobilisant, pour la part de la dépense prise en charge par la sphère publique, une palette variée de financeurs (État, régimes d'assurance sociale, collectivités locales) et d'outils de distribution des aides (prestations sociales, en espèces ou en nature, avantages fiscaux, financement direct de structures, etc.).

Par-delà cette diversité, le financement de la branche famille repose, en France, encore largement sur des cotisations sociales, ce qui place notre pays dans une situation pour partie atypique par rapport à nos partenaires européens, où la redistribution en faveur des familles par le biais de prestations d'entretien comme les allocations familiales est majoritairement du ressort de l'État, et donc financée par l'impôt.

Quant à la perte d'autonomie, elle ne fait pas l'objet d'une définition univoque selon les pays et ne constitue pas un risque social identifié en tant que tel. Pour autant, les différents pays ont mis en place des systèmes, pour partie publics, de prise en charge des besoins spécifiques des personnes âgées en perte d'autonomie selon des modalités assez diverses.

Les débats récents donnent une actualité particulière au financement de la politique familiale et de la dépendance : s'agissant de la première, les interrogations formulées portent sur le maintien d'un financement partiel de la branche par la voie de cotisations ou, a contrario, sur un financement par impôts et taxes. En matière de dépendance, l'annonce par le Président de la République, d'un projet de loi pour la fin 2019 posera la question des financements nouveaux qui y seront alloués et pourrait amener le cas échéant à réinterroger la structure actuelle de son financement, dans un contexte de montée en charge rapide de ces dépenses à compter de 2030 sous l'effet du vieillissement de la population.

Pour en savoir plus : [Télécharger le rapport](#)

SANTE

Déserts médicaux : les inégalités territoriales se creusent toujours plus.

Le nombre de médecins en activité ne cesse de baisser, particulièrement dans les départements où la densité médicale était déjà faible. Le Conseil national de l'ordre des médecins tire la sonnette d'alarme. L'[Atlas démographique du Conseil de l'ordre des médecins](#) sonne comme un nouvel avertissement : les inégalités d'accès aux soins se creusent d'année en année. En 2017, le nombre de médecins en activité a continué de baisser (- 0,1%). Depuis 2010, on enregistre **10 % de médecins en moins**. Cette baisse concerne tout particulièrement les généralistes qui ne sont plus que 87 801 en exercice en 2018, contre 94 261 en 2010. Les écarts se creusent entre les 10 départements où la densité médicale est la plus forte et les 10 départements où elle est la plus faible. Entre 2010 et 2018, cette densité baisse partout, mais dans des proportions très différentes : - 9,8 % dans les départements favorisés contre - **19,8 % dans les départements les moins favorisés**. Une situation particulièrement préoccupante puisque ces territoires où les médecins sont les moins nombreux sont aussi ceux qui accueillent le plus de personnes âgées et les moins bien dotés en technologies numériques, ce qui va poser problème pour le développement de la télémédecine. Face à ce constat, le Conseil national de l'ordre des médecins (Cnom) écrit : "*Notre système de santé exige, de façon urgente, une réforme en profondeur et cohérente. Cette réforme ne peut se contenter d'ajustements techniques*". Le Cnom présentera des propositions concrètes début 2019.

Le rôle des CHU dans l'offre de soins - Exercices 2011 à 2017

Lire le [Rapport de la Cour des comptes](#). Novembre 2018.

HANDICAP

Tous concernés, tous mobilisés !

La 5^{ème} Conférence nationale du handicap qui vient de s'ouvrir a choisi comme credo: "*Tous concernés, Tous mobilisés !*". Ses grandes lignes ont été dévoilées le 3 décembre 2018, journée internationale symbolique puisqu'elle est dédiée aux personnes handicapées. Rappelons que la Conférence nationale du handicap a été mise en place par la loi de 2005, afin de débattre des orientations et des moyens de la politique concernant les personnes handicapées. Les précédentes éditions ont eu lieu en 2008, 2011, 2014 et 2016.

Durant six mois, les ministres iront à la rencontre des citoyens en situation de handicap, des acteurs engagés et des professionnels. Chacun a publié une vidéo (visible notamment sur le Twitter de Sophie Cluzel) dans laquelle ils rappellent leur engagement en faveur du handicap. Dans chaque ministère un haut fonctionnaire a été désigné par le Premier ministre, qui sera chargé de l'organisation de ces déplacements et la participation à des manifestations dans tous les domaines : transports, logement, sport, culture, numérique, santé, école, emploi, formation professionnelle, université, actions bénévoles et de cohésion des territoires, armée. L'objectif, selon le gouvernement, est de "*mettre en lumière toutes ces actions menées au quotidien, de les faire savoir et de susciter ainsi des actions similaires*". Pour obtenir la labellisation, il suffira de se connecter en ligne et de remplir un formulaire très simple. Les initiatives labellisées seront visibles sur un site dédié ("*Tous concernés, tous mobilisés*") et feront partie du rapport qui sera rendu au Parlement au mois de juin pour débat.

CONSOMMATION

Le bilan 6 mois après l'entrée en vigueur du RGPD (source : *Chambre de Consommation d'Alsace*)

Le *Règlement général sur la protection des données* (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il a pour objectif de renforcer et d'unifier la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne. Six mois après sa mise en application, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) dresse un bilan de son application. Pour cela, un sondage en ligne a été réalisé par l'institut Ifop en octobre auprès d'un échantillon de 1 003 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

La connaissance du RGPD est plutôt bonne puisque 66 % des personnes interrogées déclarent en avoir entendu parler. Mais seule la moitié de l'échantillon indique comprendre ce que ce texte a concrètement changé pour leurs droits et pour les obligations des professionnels.

Le sondage révèle aussi que les Français sont de plus en plus sensibilisés à la question de la protection des données personnelles. Selon la Cnil, cela s'explique par une prise de conscience plus importante des faits liés au piratage, au vol de données ainsi qu'à la multiplication des spam et des sollicitations commerciales. La commission a d'ailleurs reçu 9 700 plaintes depuis le début de l'année, soit une augmentation de 34 % par rapport à 2017 sur la même période. Mais elle précise que dans le cadre de l'instruction de ces plaintes, les organismes concernés en profitent pour repenser leur organisation notamment au regard de l'information des personnes et des modalités d'exercice des droits, comme le droit d'accès. Cette demande est l'une des plus récurrentes et il semblerait que nombre de professionnels ne s'y étaient pas préparés.

De leur côté, les professionnels s'approprient petit à petit le règlement. Ainsi, 15 000 délégués à la protection des données personnelles (DPO) ont été désignés auprès de 32 000 organismes (publics et privés). Auparavant, on comptabilisait seulement 5 000 correspondants informatiques et libertés, preuve d'une amélioration. La Cnil a également constaté une hausse significative des contacts avec les publics, notamment les professionnels (178 000 appels depuis janvier 2018).

Enfin, la commission a publié deux référentiels, concernant la certification et l'agrément des DPO. Cela lui permet d'agréer des organismes qui pourront par la suite certifier des personnes en tant que DPO, selon une liste de 17 compétences et savoir-faire attendus.

Nous n'éditerons pas de Panorama au 31 décembre 2018. A l'année prochaine donc pour une nouvelle édition.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année !